



Assemblée générale

Distr. générale
8 mai 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies

Situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport dresse un bilan de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies aux 31 décembre 2015 et 2016 et aux 30 avril 2016 et 2017, et contient une version actualisée des données figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/71/440).

Le rapport porte principalement sur quatre grands indicateurs financiers : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et les montants dus par l'Organisation aux États Membres.

À l'heure actuelle, la situation financière de l'Organisation est généralement saine. À la fin de l'année 2016, les soldes de trésorerie étaient positifs pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux. Cependant, le dernier trimestre reste une période difficile en ce qui concerne la situation de trésorerie du budget ordinaire. Au 30 avril 2017, la situation de trésorerie était positive pour toutes les catégories, bien que l'on prévoie que celle du budget ordinaire sera de nouveau difficile en fin d'année.

De plus en plus d'États Membres font des contributions en temps voulu pour toutes les catégories, y compris les opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat met quant à lui tout en œuvre pour accélérer le versement des montants dus au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents. Les résultats définitifs de l'année 2017 dépendront de la façon dont les États Membres s'acquitteront de leurs obligations financières.



I. Introduction

1. Le présent rapport contient une version actualisée des données figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/71/440). Il fait également le point sur les indicateurs financiers aux 31 décembre 2015 et 2016 et aux 30 avril 2016 et 2017.
2. La situation financière de l'Organisation y est examinée à l'aune des quatre grands indicateurs habituellement utilisés pour l'évaluer, à savoir le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des montants dus aux États Membres.

II. Situation financière

3. À la fin de l'année 2016, le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et des tribunaux était inférieur à celui constaté à la fin de l'année précédente, mais il était plus élevé s'agissant des opérations de maintien de la paix. Dans cette dernière catégorie, le montant des contributions non acquittées à la fin 2016 correspondait au montant des contributions mises en recouvrement au cours de l'année civile 2016, suite à l'adoption en décembre 2015 du nouveau barème des quotes-parts dans le cadre du système de révision triennal (voir la résolution 70/246 de l'Assemblée générale). Les soldes de trésorerie étaient positifs pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux à la fin de 2016. Toutefois, la situation de trésorerie du budget ordinaire a de nouveau été difficile durant le dernier trimestre de l'année, ce qui a entraîné des déficits.
4. Plus récemment, au 30 avril 2017, le montant des contributions non acquittées était inférieur dans toutes les catégories à celui constaté un an plus tôt. Les soldes de trésorerie étaient positifs dans tous les domaines, sachant toutefois que la situation de trésorerie du budget ordinaire devrait de nouveau être difficile vers la fin de l'année.
5. Pour ce qui est des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant, les montants dus aux États Membres à la fin de 2016 étaient inférieurs à ceux constatés l'année précédente.

A. Budget ordinaire

6. Le montant des contributions non acquittées a considérablement diminué pendant le dernier trimestre de l'année (il a en effet été ramené de 1,2 milliard de dollars à 409 millions de dollars). En 2017, les contributions au budget ordinaire ont été mises en recouvrement pour un montant d'environ 2,6 milliards de dollars, soit 29 millions de dollars de plus qu'en 2016. Au 30 avril 2017, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 1,4 milliard de dollars, soit 8 millions de moins qu'il y a un an. Ce montant correspond aux contributions devant être versées par un petit nombre d'États Membres, et les résultats à la fin de l'année 2017 dépendront en grande partie des mesures qui seront prises par ces États Membres.
7. À la fin de 2016, 145 États Membres au total avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit trois de plus qu'en 2015. Le Secrétaire général tient à remercier ces 145 États Membres qui se sont pleinement acquittés de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2016 et invite les autres États Membres à suivre leur exemple.

8. Plus récemment, au 30 avril 2017, 92 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit 13 de plus que ceux qui l'avaient fait au 30 avril 2016. Il s'agit d'un progrès important, qui a pu être accompli grâce aux efforts de nombreux États Membres. Le Secrétaire général tient à remercier ces 92 États Membres de l'appui qu'ils apportent aux activités de l'Organisation et prie instamment tous les autres de s'acquitter de la totalité de leurs contributions dès que possible.

9. Les moyens de trésorerie pour la couverture des dépenses inscrites au budget ordinaire au titre du Fonds général comprennent le Fonds de roulement, dont le montant autorisé par l'Assemblée générale est de 150 millions de dollars, et le Compte spécial. Le solde du Compte spécial est actuellement de 200 millions de dollars.

10. Au cours du deuxième semestre de 2016, le budget ordinaire a connu des déficits de trésorerie. Le déficit a atteint 354 millions de dollars à la fin octobre, et a été couvert par le Fonds de roulement et le Compte spécial, ainsi que par des prélèvements d'avances internes sur d'autres comptes. Malgré les contributions supplémentaires reçues en octobre, novembre et décembre, le solde de fin d'année du budget ordinaire au 31 décembre 2016 faisait apparaître un déficit de 123 millions de dollars, qui a été couvert par le Fonds de roulement.

11. Au 30 avril 2017, les liquidités disponibles pour le budget ordinaire avaient été portées à 632 millions de dollars, grâce aux contributions versées par les États Membres durant les premiers mois de l'année. Toutefois, durant 2017, le budget ordinaire continuera de connaître des difficultés de trésorerie, compte tenu du niveau actuellement réduit des réserves qui résulte de décisions prises par l'Assemblée générale ces dernières années au sujet des prélèvements sur le Compte spécial, et du fait que l'Assemblée a également décidé de financer un grand nombre d'activités par la voie d'autorisations d'engagement de dépenses (sans mise en recouvrement de quotes-parts) durant l'exercice biennal 2016-2017. La situation de trésorerie à la fin de 2017 dépendra largement des contributions qui seront versées par les États Membres dans les mois à venir.

B. Opérations de maintien de la paix

12. Les besoins en maintien de la paix étant fluctuants, il est difficile de faire des prévisions financières fiables dans ce domaine. De plus, l'exercice budgétaire retenu pour les opérations de maintien de la paix, qui court du 1^{er} juillet au 30 juin, ne correspond pas à l'année civile; les contributions sont mises en recouvrement séparément pour chaque opération; qui plus est, les avis de mise en recouvrement devant correspondre à la durée du mandat approuvé par le Conseil de sécurité pour chaque mission, ils s'échelonnent sur toute l'année et portent sur des périodes de durée différente. En raison de tous ces facteurs, il est malaisé de comparer les éléments de la situation financière qui se rapportent aux opérations de maintien de la paix et ceux qui se rapportent aux activités relevant du budget ordinaire et des tribunaux.

13. S'agissant du financement des opérations de maintien de la paix, à la fin de 2016, le montant total des contributions non acquittées avoisinait 1,8 milliard de dollars, soit 826 millions de plus que les impayés à la fin de 2015 (976 millions de dollars). Le montant des contributions non acquittées à la fin de 2016 correspond à celui des contributions mises en recouvrement en 2016. Une part importante des contributions au financement des opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice 2015/2016 n'a pu être mise en recouvrement qu'après la décision concernant le nouveau barème des quotes-parts intervenue en décembre 2015. Plus

récemment, au 30 avril 2017, alors que de nouveaux avis de mise en recouvrement avaient été émis pour un montant de 1,2 milliard de dollars, le montant des contributions non acquittées avait été ramené à moins de 1,7 milliard de dollars. Ce montant comprend des contributions d'un montant de 396 millions de dollars mises en recouvrement le 26 avril 2017, à la suite de la prorogation des mandats de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

14. La mise en recouvrement des contributions au titre des opérations de maintien de la paix s'échelonnant sur l'année et les montants nécessaires étant imprévisibles, il est parfois difficile pour les États Membres de se tenir à jour de leurs paiements. Au 31 décembre 2016, 24 États Membres, que le Secrétaire général tient à remercier tout spécialement, s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix. Il s'agissait des pays suivants : Allemagne, Arménie, Australie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Cuba, France, Géorgie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Suisse, Tuvalu et République-Unie de Tanzanie.

15. Au 30 avril 2017, le nombre d'États Membres qui avaient versé l'intégralité de leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix dues et exigibles avait doublé, atteignant 48. Le Secrétaire général tient à saluer tout particulièrement ces 48 États Membres, qu'il remercie de leurs efforts. Il s'agissait des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Angola, Australie, Autriche, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Canada, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Libéria, Liechtenstein, Mali, Monaco, Myanmar, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

16. À la fin de 2016, les soldes de trésorerie disponibles pour les opérations de maintien de la paix s'élevaient à environ 4,1 milliards de dollars au total. Ces sommes doivent cependant être conservées séparément, en application de la décision prise par l'Assemblée générale de maintenir des comptes distincts pour chaque opération de maintien de la paix. Dans ses résolutions sur le financement des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée a en effet précisé qu'aucune mission ne devait être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions en cours. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ne peut être utilisé qu'en cas d'établissement de nouvelles opérations ou d'élargissement d'opérations existantes. Sur le montant total des liquidités disponibles à la fin de 2016, 3,8 milliards de dollars étaient inscrits aux comptes des missions en cours, 211 millions de dollars à ceux de missions terminées et 138 millions de dollars au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

17. À la fin de l'année 2016, les sommes à rembourser aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents s'établissaient à 808 millions de dollars, soit une diminution de 16 millions de dollars par rapport au montant de 824 millions de dollars dû en début d'année.

18. Au 31 mars 2017, les sommes à rembourser aux États Membres s'élevaient au total à 777 millions de dollars, dont 225 millions au titre des contingents et des unités de police constituées, 466 millions au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions en cours et 86 millions au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions terminées. À cette date, les paiements

au titre des contingents et des unités de police constituées étaient à jour jusqu'en janvier 2017 pour toutes les missions en cours, sauf ceux pour la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, qui étaient à jour jusqu'en octobre 2016. Les paiements relatifs aux demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents étaient à jour jusqu'en décembre 2016 pour toutes les missions en cours. Le montant total dû devrait s'élever à 804 millions de dollars à la fin de l'année 2017.

19. Le Secrétaire général tient à ce que l'Organisation s'acquitte aussi rapidement que le permet sa situation de trésorerie de ses obligations à l'égard des États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. À cet égard, l'Organisation suit de près la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix et elle s'est donné pour priorité de s'efforcer de rembourser les montants les plus élevés possible chaque trimestre, en fonction des liquidités et des données disponibles. Pour qu'elle puisse le faire, les États Membres doivent s'acquitter de la totalité de leurs obligations financières dans les délais impartis et les mémorandums d'accord avec les pays qui fournissent des contingents concernant la fourniture du matériel doivent être signés rapidement.

C. Tribunaux internationaux

20. La situation financière des tribunaux demeure saine. À la fin de l'année 2016, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 40 millions de dollars, soit 25 millions de moins qu'à la fin de l'année 2015 (65 millions de dollars).

21. Au 31 décembre 2016, 116 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au titre du financement des tribunaux internationaux, soit neuf de plus que ceux qui l'avaient fait à la fin de 2015. Le Secrétaire général tient à remercier ces 116 États Membres et engage instamment les autres à suivre leur exemple.

22. Plus récemment, au 30 avril 2017, l'arriéré des contributions au financement des tribunaux s'élevait à 91 millions de dollars, soit un montant légèrement inférieur à celui enregistré l'année précédente (93 millions de dollars). Au 30 avril 2017, 64 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au financement des tribunaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, soit 12 de plus que l'année précédente. La situation de trésorerie des tribunaux en fin de mois était positive durant 2015 et 2016 et le demeurait en 2017, du moins à la date d'établissement du présent rapport. Les résultats définitifs de l'année 2017 dépendront de la capacité des États Membres à continuer de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard des tribunaux.

III. Conclusions

23. À l'heure actuelle, la situation financière globale de l'Organisation est saine. Grâce aux efforts consentis par de nombreux États Membres pour accélérer les paiements dus à l'Organisation, le nombre d'États Membres qui s'acquittent de l'intégralité de leurs obligations dans chaque catégorie est en augmentation par rapport à l'année précédente. Les contributions non acquittées sont actuellement moins importantes dans toutes les catégories que par rapport à il y a un an.

24. En ce qui concerne le budget ordinaire, le montant des contributions non acquittées s'explique encore une fois par le fait qu'un petit groupe d'États Membres ne s'est pas acquitté de ses obligations financières et la situation du budget ordinaire

à la fin de 2017 dépendra des mesures qu'ils auront prises. L'expérience des dernières années montre que le dernier trimestre de l'année est une période très difficile s'agissant de la trésorerie du budget ordinaire. Pendant les derniers mois de 2016, il a de nouveau fallu puiser dans les réserves de trésorerie du budget ordinaire, à savoir le Fonds de roulement et le Compte spécial. Cette année-là, ces réserves se sont avérées insuffisantes, et il a fallu effectuer des prélèvements d'avances internes sur d'autres comptes. Compte tenu de cette expérience, il serait prudent d'examiner le montant des réserves du budget ordinaire.

25. Grâce aux efforts soutenus de nombreux États Membres, le solde de trésorerie global actuel est positif dans toutes les catégories. Le Secrétaire général tient à dire à quel point il apprécie ces efforts. Le Secrétariat continuera de suivre de près les flux de trésorerie et de veiller à ce que la prudence soit de mise dans la gestion financière des ressources.

26. Les États Membres sont de plus en plus nombreux à verser leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix dans les délais et le Secrétariat de son côté fait tout son possible pour verser rapidement les montants qui sont dus aux États Membres qui fournissent des contingents, du personnel de police et du matériel appartenant aux contingents.

27. Le Secrétaire général tient à remercier tout particulièrement les États Membres qui se sont acquittés de l'intégralité de leurs contributions. Au 3 mai 2017, la liste de ces pays s'établissait comme suit : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Angola, Australie, Autriche, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Libéria, Liechtenstein, Mali, Monaco, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Sénégal, Singapour, Slovénie, Suède et Suisse. Des paiements ont été reçus du Kenya et de la Norvège après le 3 mai 2017, portant le nombre total de pays, au moment de la rédaction du présent rapport, à 41.

28. Comme toujours, il convient de rappeler que pour que la situation financière de l'Organisation demeure saine, les États Membres doivent s'acquitter intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières.
